

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 septembre 2014

---

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 2182

présenté par  
Mme Battistel, rapporteure

-----

### ARTICLE 2

À l'alinéa 1, supprimer les mots :

« d'efficacité énergétique et de gestion économe des ressources ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Outre le fait que les articles L. 100-1, L. 100-2 et L. 100-3 du code de l'énergie ne font pas référence à la « gestion économe des ressources », il n'y a aucune raison justifiant que les politiques publiques n'intègrent pas l'intégralité des objectifs assignés à la politique énergétique nationale.